

**1. CLAUDE GENERALE.**

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toute condition d'achat, sauf dérogation formelle et expresse de notre part. Notre offre est basée sur les cours du jour de nos fabricants et peut varier suivant et à la date de changement des tarifs de ceux-ci.

**2. COMMANDES.**

L'acheteur est tenu de vérifier, lorsqu'il fait établir un devis sur plan, les quantités et les surfaces sur son chantier. Aucune modification ou annulation de commande ne peut être acceptée. Les commandes pour matériaux non stockées ne seront enregistrées que sur l'ordre écrit et irrévocable du client avec versement d'un acompte. Notre société n'est liée par les engagements pris par ses représentants ou employés que sous réserve de confirmation écrite émanant d'elle-même. Les articles proposés sont disponibles sur le lieu de vente ou sur commande suivant nos différents points de vente. Certains produits peuvent être supprimés ou modifiés par le fournisseur suivant les évolutions techniques.

**3. MODIFICATIONS DE LA COMMANDE.**

Toute modification ou résolution de commande demandée par le client ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit avant l'expédition des produits par le fabricant. Si notre Société n'accepte pas la modification ou la résolution, les acomptes versés ne seront pas restitués, nonobstant la réparation de tous préjudices liés à la non-exécution.

**4. DELAIS.**

Tous délais de livraison étant donnés sans garantie, un éventuel retard ne saurait engager, de quelque manière que ce soit, notre responsabilité.

**5. RETOUR – MODALITES.**

Tout retour de produit doit faire l'objet d'un accord formel entre le vendeur et le client. Tout produit retourné sans cet accord serait tenu à la disposition du client et ne donnera pas lieu à l'établissement d'un avoir. Les frais et les risques du retour sont toujours à la charge du client.

**6. RETOUR-CONSEQUENCES.**

En cas de vice apparent ou de non-conformité des produits livrés, dûment constaté par le vendeur et/ou le fabricant, toute indemnité ou de dommages-intérêts ne sera pris en considération par notre société.

**7. TARIFS.**

Les prix conseillés peuvent évoluer au cours de l'année, en fonction notamment de l'évolution des tarifs pratiqués par les fabricants, ou encore du taux de TVA.

En principe, les produits sont enlevés par le client à l'entrepôt. En cas de livraison, les frais de livraison feront l'objet d'un devis préalable par notre société.

**8. ESCOMPTE – PENALITES.**

Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé. Pour tout paiement intervenant postérieurement au délai convenu et au délai de référence, il sera fait application d'une pénalité calculée prorata temporis moyennant un taux d'intérêt légal à trois fois le taux d'intérêt légal, (loi 2008-776 du 04/08/2008 applicable 01/01/2009), sans qu'un rappel soit nécessaire.

**9. DEFAUT DE PAIEMENT.**

A défaut de stipulations contraires, les commandes sont payables comptant au jour de la facturation, net sans escompte. Au cas où des fractionnés auraient été convenus, le défaut de paiement à son terme d'une seule échéance rend immédiatement exigible la totalité du solde restant dû sur la commande considérée ainsi que ce qui pourrait être dû sur d'autres commandes, le tout sans qu'il soit besoin d'une quelconque mise en demeure. Le lieu de paiement convenu est exclusivement, quel que soit le mode, notre Siège Social 10 rue de la Gibaudière 49124 Saint Barthélémy d'Anjou. A défaut de paiement, il nous sera dû une somme forfaitaire égale de 15 % des montants à recouvrer en principal et intérêts, sans préjudice des frais et dépenses qui seraient mis à la charge de nos clients en cas de procédure faisant suite, à titre de clause pénale.

**10. RESERVE DE PROPRIETE.**

- Notre Société se réserve le droit de propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement intégral de toutes les fournitures dues. (Loi du 12/05/1980 et reprise par l'article 121 de la loi N° 85/98 du 25 janvier 1985).
- Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication de l'ensemble des marchandises livrées.
- Pour prétendre se prévaloir de la présente clause, il suffira à notre Société de faire connaître sa volonté formelle de se voir restituer les marchandises par une simple lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'acheteur.
- Il est néanmoins expressément précisé que l'acheteur sera responsable des marchandises déposées entre ses mains dès leur remise matérielle, le transfert de possession entraînant le transfert de risques pour lequel toutes assurances devront être souscrites.

**11. CONTESTATIONS – COMPETENCE.**

En cas de contestation quelconque relative à une fourniture ou à son règlement, les Tribunaux de notre Siège Social seront de convention expresse seule compétente pour en connaître.

**12. RECLAMATIONS.**

Toutes réclamations devront être faites dans un délai de 48 heures qui suit la livraison ou l'enlèvement du produit à notre entrepôt. Ces réclamations ne dispensent pas de l'obligation de payer les factures à échéance, mais donnant lieu dans le cas où la réclamation soit fondée à l'établissement d'un avoir.

**13. RESPONSABILITES.**

- Notre Société décline toute responsabilité dans les désordres qui pourraient survenir à la suite de la mise en œuvre ou de l'application défectueuse de tout produit vendu par elle dès lors que l'acheteur n'aura pas présenté expressément par écrit une demande de renseignement sur la mise en œuvre ou l'application dudit produit ou encore qu'il aura effectué un montage erroné, un entretien défectueux ou une utilisation anormale. Quelle que soit la destination du matériel et des conditions de vente, la livraison est réputée dans les magasins de notre Société. En conséquence, toutes les opérations de transport, assurance, octroi manutentionnaire, etc., amenés à pied d'œuvre sont à la charge et aux frais, risques et périls de l'acheteur auquel il appartient de vérifier les expéditions à l'arrivée et d'exercer s'il y a lieu des recours contre les transporteurs, même si l'expédition a été faite franco.
- CARRELAGE, PIERRE, BOIS : Pour les fournitures de carrelage, pierre reconstituée, pierre naturelle, bois et produits intégrant du bois, les dimensions, nuances de couleur, aspect, structure, poids peuvent être soumis à des variations inhérentes à leur fabrication ou à leur nature, entrant dans les tolérances d'usage. Les échantillons ou les illustrations figurant dans nos documents n'ont pas de valeur contractuelle. Les réclamations concernant la non-conformité apparente de nos marchandises ne seront prises en considération qu'avant la pose.